

**COMMUNE DE SAINT-POINT-LAC****Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 4 mars 2024**

<b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 8</b>	L'an deux mil vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint-Point-Lac, sous la présidence de Mme Patricia FAGIANI, Maire.
<b>Nombre de membres en exercice : 8</b>	
<b>Nombre de membres présents : 7</b>	<b>Présentes :</b> Mélanie ALPY, Mathilde COUTURIER, Patricia FAGIANI, Françoise NORMAND, Elodie ROBBE, Lisa RUBILONI et Sandrine VALLET
<b>Nombre de membres représentés : 1</b>	
<b>Date de convocation : 29 février 2024</b>	<b>Excusée :</b> Aurélie GRARD
<b>Début de séance : 19 h 35</b>	<b>Pouvoirs :</b> Aurélie GRARD à Lisa RUBILONI
<b>Fin de séance : 20 h 30</b>	<b>Secrétaire de séance :</b> Mélanie ALPY

Mme le Maire propose de nommer une secrétaire de séance : Mélanie ALPY est nommée à l'unanimité.  
Mme le Maire propose de valider le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2024. Par 7 voix « pour » et 1 abstention le compte-rendu est adopté.

Mme le Maire rappelle l'ordre du jour.

- Points à délibérer :

Encaissement de remboursements de Groupama suite à des sinistres

Avance de trésorerie à l'association du Comice 2024

Attribution d'une subvention à l'association « Pour un petit plus »

Attribution d'une subvention à l'association « Volia Ukraine »

Attribution d'une subvention à l'amicale des sapeurs-pompier des 2 lacs

Attribution d'une subvention à Galipettes des Loustics (anciennement Galipettes et Sucre d'Orge)

Vente de bois non soumis, fixation du prix

Tarif d'occupation du domaine public 2024 pour l'association « L'Echo du Lac »

- Autres points :

Camping : point de situation des travaux

Urbanisme : DIA SCI du Ruisseau

ZAER

Autres points

## I. POINTS A DELIBERER

### Encaissement de remboursements de Groupama suite à un sinistre (parking du port)

Mme le Maire informe que la commune a reçu un remboursement de Groupama suite à un sinistre survenu le 18 juin 2023 au parking du port.

Un devis de Chabod Clôtures Espaces Verts a été transmis à l'assurance pour un montant de 660 € TTC. Deux chèques de 287 et de 274 € ont déjà été encaissés. Un dernier chèque d'un montant de 99 € est à encaisser.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les pièces y afférant.**

### Encaissement de remboursements de Groupama suite à un sinistre (parking du port)

Mme le Maire informe que la commune a reçu un remboursement de Groupama suite à un sinistre survenu le 08/12/2023 au parking du port. Le tiers n'a pas été identifié.

Un devis de Chabod Clôtures Espaces Verts a été transmis à l'assurance pour un montant de 1 320 € TTC. Un chèque d'un montant de 453 € est à encaisser.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les pièces y afférant.**

### Avance de trésorerie à l'association du Comice 2024

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'association du Comice 2024 Les Grangettes / Saint Point Lac sollicite les 2 communes pour obtenir une avance de trésorerie de 2 000 € pour faire face aux premières dépenses. Cette avance sera remboursée à l'issue de la manifestation.

Pour information, la commune des Grangettes a également versé une avance de trésorerie de 2 000 €, remboursable à l'issue de la manifestation.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE de verser une avance de trésorerie de 2 000 € à l'association Comice 2024 Les Grangettes / Saint Point Lac.**

### Attribution d'une subvention à l'association « Pour un petit plus »

Mme le Maire expose la demande de subvention de l'association « Pour un petit plus ».

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le montant de la subvention à 200 €, comme l'année passée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE le versement d'une subvention de 200 € à l'association « Pour un petit plus ».**

### Attribution d'une subvention à l'association « Volia Ukraine »

Mme le Maire expose la demande de subvention de l'association « Volia Ukraine ».

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le montant de la subvention à 200 €, comme l'année passée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE le versement d'une subvention de 200 € à l'association « Volia Ukraine ».**

#### Attribution d'une subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers des 2 lacs

Mme le Maire expose la demande de subvention de l'amicale des Sapeurs-Pompiers des 2 Lacs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention pour un montant de 200 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE le versement d'une subvention de 200 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers des 2 Lacs.**

#### Attribution d'une subvention à l'association Galipettes des Loustics (anciennement Galipettes et Sucre d'Orge)

Mme le Maire expose la demande de subvention de fonctionnement à l'association Galipettes des Loustics qui propose de la gymnastique pour les enfants. 3 enfants du village sont inscrits. Il est proposé d'allouer 30 € par adhérent, soit 90 € pour 2023/2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE le versement d'une subvention de 90 € à Galipettes des Loustics.**

#### Vente de bois non soumis, fixation du prix

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'achat de bois non soumis (frêne mort coupé en face de la mairie) faite par M. Bernard ROBBE.

Mme Elodie ROBBE, fille de M. Bernard ROBBE s'est retirée.

Après consultation du technicien ONF, il est proposé un prix de 30 € pour le lot.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à procéder à la facturation de la vente de bois au prix de 30 € à M. Bernard ROBBE.**

#### Tarif d'occupation du domaine public 2024 pour l'association « L'Echo du Lac »

Mme le Maire expose la demande de l'association « L'Echo du Lac » pour occuper le domaine public pour son activité de snacking.

La demande est faite pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 septembre 2024.

Il est proposé un tarif de 4 500 € pour 300 m<sup>2</sup> (part fixe) + 3 % du chiffre d'affaires (part variable).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 votes « pour » et 1 abstention**

**VALIDE le tarif de 4 500 € pour l'occupation du domaine public 2024 pour l'association « L'écho du Lac » (part fixe) + 3 % du chiffre d'affaires (pour la part variable).**

Le paiement de la part variable interviendra en fin d'année 2024 et sera investie dans l'aménagement de la plage et du port.

Concernant la demande de maintien de l'Algeco®, il est rappelé que l'Algeco® devra être retiré le 31 octobre 2024. Il est proposé une caution de 500 € qui sera restituée après retrait de l'Algeco® au 31 octobre 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 votes « pour » et 1 abstention**

**VALIDE la caution de 500 € qui sera restituée après retrait de l'Algeco® au 31 octobre 2024.**

*Départ de Mme Elodie ROBBE à 20 heures 05.*

## II. AUTRES POINTS

### *Camping :*

L'entreprise « Allo Pascal » va effectuer des travaux de peinture dans les toilettes du camping.

Un devis a été signé avec M. Landoïn pour installer des mitigeurs individualisés dans les douches.

Une réflexion est en cours concernant l'accès PMR à l'accueil du camping.

### *Urbanisme :*

- DIA

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'un notaire a saisi la commune afin de savoir si elle souhaitait exercer son droit de préemption sur plusieurs biens, suite à la création d'une SCI.

- SCI du Ruisseau  
Parcelles AB 140 + AB 144 + AB 141 + AB 147.

La commune ne préempte pas.

- Zone d'accélération des énergies renouvelables

Il est nécessaire de consulter les habitants du village pour définir ensemble des sites susceptibles d'accueillir cette ZAER. Une information sera diffusée sur Maire et Citoyens et affichage.

### *Personnel communal :*

Suite au départ de M. GAGELIN, la commune recherche un agent polyvalent. Une annonce a été diffusée. Une postulation a été faite.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.*



Mme le Maire, Patricia FAGIANI

Mme la secrétaire de séance, Mélanie ALPY